

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2012 COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le vingt neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 23 février, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude DUPRE**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents : DUPRE Jean-Claude, BATARD Marie-Claude, BEAUFILS Jacques, BERNARD Emmanuel, DANIEL Sabine, DILOSQUER Marcel, GAONAC'H Vincent, JAVRY Roselyne, LE BERRE Nicolas, LE GALL Michèle, LE GOÏC Françoise, LOUSSOUARN Christian, MONTREUIL Catherine, PENNARUN Gwenaël, ROZUEL Patrice, STEPHAN Henri, STRUILLOU Bernard, WILS Isabelle

Absents excusés ayant donné procuration :

LASCHKAR Jean-Louis à MONTREUIL Catherine
LECOMTE Gaëtan à LOUSSOUARN Christian
LE DRAOULEC Michelle à PENNARUN Gwenaël

Nbre de conseillers en exercice : 22
Nbre de présents : 18
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 21
Nbre d'absents : 4

Absents excusés :

MELANGE Catherine

Le procès verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2012, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Nicolas LE BERRE a été désigné secrétaire de séance.

ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DU POUVOIR DE POLICE (hors arrêtés de circulation - depuis le dernier conseil)

- Interdiction d'utiliser le terrain de football en raison des conditions météorologiques
- Autorisation de fermeture tardive exceptionnelle d'un débit de boissons

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS (Conseil Municipal du 22 mars 2008 – délibération n° 2008-29)

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la voirie rue du Phare et Quai Jacques de Thezac
Cabinet Le Doaré, pour un montant HT de 7 605.00 € (soit 4% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élevant à 190 000 € HT)
- Fourniture d'une chargeuse pelleteuse
Les Ateliers Caugant pour un montant HT de 70 000.00 € (reprise de l'ancienne chargeuse : 17 000.00 €)
- Génie civil France Télécom et éclairage public rue du Stade
Entreprise CEGELEC pour un montant HT de 1 152.50 € (éclairage public) et 8 643.80 € (génie civil France Télécom)
- Implantation de luminaires – Eglise Saint Tugdual
Entreprise SARL Gourlaouen pour un montant HT de 13 731.30 €

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Dans le cadre de la préparation du budget de l'exercice 2012, il appartient au Conseil municipal de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'Assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.

Il n'est pas l'objet d'un vote, mais il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de débattre et de prendre note de toutes les informations apportées et des documents qui lui ont été présentés.

FONDS DE CAISSE POUR REGIES

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu l'article R.1617-10 modifié par décret du 19/12/2005 ;

Un fonds de caisse permanent doit être constitué pour les régies suivantes :

- Port : 100 € (encaisse maximale : 5 000 €)
- Abri du Marin : 100 € (encaisse maximale : 500 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à disposition des fonds de caisse ci-dessus pour le port et l'Abri du Marin.

CONTRAT D'OCCUPATION DE LONGUE DUREE DE PLAN D'EAU PORTUAIRE

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Un contrat d'occupation de longue durée de plan d'eau portuaire à des fins commerciales a été établi entre l'association « Canot, voile, aviron » et la commune afin de définir les droits et obligations des deux parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le contrat d'occupation de longue durée de plan d'eau portuaire entre la commune et l'association « Canot, voile, aviron ».

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET DEXIA « MON 173888CHF001 »

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Un emprunt dont le terme est prévu au 01/12/2015 a été souscrit en 2000 et en devise suisse auprès de DEXIA.

Afin d'éviter une aggravation du taux de change, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement total du prêt « MON 173888CHF001 » par anticipation (après paiement de l'échéance due à la date du remboursement anticipé), à savoir :

- Capital remboursé : 92 818.03 €
- Indemnité de remboursement anticipé : 9 150.68 €

La date de remboursement anticipé est fixée au 01/03/2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver le remboursement anticipé de ce prêt au 01/03/2012 selon la clause inscrite au contrat initial
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au remboursement du prêt

EFFACEMENT DE RESEAU RUE DU PHARE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication « rue du Phare » à Combrit.

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

- Réseau basse tension	:	227 600.00 € HT
- Réseau éclairage public	:	64 200.00 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil)	:	36 000.00 € HT
TOTAL	:	327 800.00 € HT

Le financement peut s'établir comme suit :

- Subvention FACE C, PAMELA ou SDEF
- Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
- La commune pour le reste

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain basse tension, éclairage public et réseau téléphonique (génie civil)
- accepter le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et la participation de 119 700.00 €
- solliciter la subvention, pour la basse tension, du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère au titre du FACE C, SDEF ou du PAMELA
- solliciter l'inscription des travaux au programme 2012 de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et du SDEF
- décider de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : travaux courant 2012
- autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour cette opération

SORTIE D'INVENTAIRE COMMUNAL

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de sortir des biens de l'inventaire communal, il est proposé au Conseil Municipal de sortir de l'actif communal les biens suivants :

Imputation	Montant à sortir de l'inventaire	Observations
2031	23 829,05	Somme intégrée en 2002/amortie de 2003 à 2007
205	5 564,72	Logiciels
21318	50 646,86	Maison Golven détruite
21318	304,90	Cabane en bois pour le bac-piétons n'existe plus
21318	2 160,14	4 abris scolaires détruits
21318	457,35	Bascule publique du bourg n'existe plus
21318	38 085,50	Postes de mouillage à affecter au port de plaisance
21578	15 528,53	Autres matériels et outillage de voirie
2158	13 105,04	Autres installations matérielles et/ou outillage technique
2183	139 614,23	Matériel de bureau
21836	19 617,60	Informatique
2184	4 989,04	Mobilier
2188	254 894,94	Petit matériel
21886	38 283,61	Centre Nautique
TOTAL	607 081,51	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de sortir de l'inventaire communal les biens ci-dessus.

PARTICIPATION AUX SEJOURS LINGUISTIQUES DES COLLEGIENS

Monsieur le Maire présente le dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une participation communale de 5 € par élève et par jour pour les collégiens domiciliés à Combrit et participant à des séjours linguistiques organisés par les établissements de Pont l'Abbé.

La présentation d'un justificatif de présence des élèves sera demandée pour le versement de la subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette participation.

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tarif communal suivant :

Droit de marché - Occasionnel hors marché hebdomadaire (ml)	3.00 €
-------------------------------------------------------------	--------

SUBVENTIONS ET ADHESIONS 2012

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité avec une abstention les subventions et adhésions 2012 suivantes :

Tableau des subventions 2012 Associations combritoises	
Nom de l'Association	Proposition 2012
AMICALE COMBRIT - GRAFENHAUSEN	1 500,00 €
AMIS DE KERBORC'HIS	300,00 €
ASSOCIATION "PLAISIR DE LIRE"	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE COMBRIT	320,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE STE-MARINE	320,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE	320,00 €
ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DE L'ODET	150,00 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS	650,00 €
ATELIER FLORAL	400,00 €
BIBLIOTHEQUE DE L'ABRI DU MARIN	860,00 €
CANOTS VOILE AVIRON COMBRIT STE-MARINE	1 500,00 €
CENTRE NAUTIQUE DE COMBRIT STE-MARINE	8 000,00 €
CLUB D'AVIRON DE STE-MARINE	200,00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 500,00 €
COMBRIT SAINTE-MARINE FOOTBALL CLUB	4 300,00 €
COMITE DES FETES DE COMBRIT SAINTE-MARINE	1 500,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	3 100,00 €
FNACA COMITE DE COMBRIT STE-MARINE	200,00 €
LA CLARTE FETE PAYSANNE	1 500,00 €
LA CLE DES CHANTS	250,00 €
LA FOLLE SEMAINE	2 000,00 €
LES COURLIS	150,00 €
MEIN HA DOUR	600,00 €
REFLETS DE SAINTE-MARINE	130,00 €
TRO AR VRO KOMBRID	150,00 €
UNION BRETONNE DES COMBATTANTS	230,00 €
TOTAL	30 380,00 €

Tableau des subventions 2012 Associations extérieures	
Nom de l'Association	Proposition 2012
BLOG TON LIVRE	150,00 €
CLUB ATHLETIQUE BIGOUDEN	150,00 €
COLLEGE RENE LAËNNEC – CONTACT 2012 (salon des métiers)	50,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	50,00 €
ENTRAIDE CANCER EN FINISTERE	100,00 €
HANDISPORT CORNOUAILLE QUIMPER	50,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	250,00 €
SYNDICAT D'ELEVAGE DU PAYS BIGOUDEN	150,00 €
TOTAL	950,00 €
Tableau des adhésions 2012 Associations extérieures	
Nom de l'Association	Proposition 2012
BLOG TON LIVRE	40,00 €
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	50,00 €
ASSOCIATION « LES ABRIS DU MARIN » – ŒUVRES SOCIALES	75,00 €
TOTAL	165,00 €

SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE NAUTIQUE DE SAINTE MARINE

En application de l'article 5 de la convention du 26 janvier 2012 entre la Commune et le Centre Nautique et au vu des besoins exprimés par le Centre Nautique, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- accorder pour 2012 une subvention d'équipement de 15 000 € au Centre Nautique, subvention qui sera imputée au compte 2042 du budget

OPAC – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES 2 PAVILLONS RUE DES BERGERONNETTES

Pour financer l'opération de 2 pavillons en location-accession rue des Bergeronnettes à Combrit, l'OPAC de Quimper contracte auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère, un prêt PSLA d'un montant de 200 000 € pour une durée maximale de 30 ans.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- taux d'intérêt : 3.25%
- échéance : trimestrielle
- révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du livret A

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- donner sa garantie solidaire pour le remboursement de toutes sommes dues par l'emprunteur en capital et intérêts, indemnités et autres accessoires, et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat d'emprunt
- renoncer à opposer au Crédit Agricole du Finistère l'exception de discussion des biens de l'emprunteur débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires
- prendre l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Agricole du Finistère, toute somme due au titre de cet emprunt en principal, intérêts, intérêts de retard, accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'emprunteur à l'échéance exacte.

URBANISME

PUP HAMEAU DE KERIDREUX

Monsieur Christian Loussouarn, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

Une demande de permis d'aménager présentée par le Cabinet LE DOARE de PONT-L'ABBE pour la SARL DOMOTERRE – 3 rue Pitre Chevalier à Quimper, est en cours d'instruction pour la création de 33 lots sur les parcelles cadastrées section BM n° 6, 7 et 112 au Hameau de Keridreux.

L'unique accès possible de ce lotissement se situe à l'entrée d'un virage sur la route de Hent Quelen.

Dans ce contexte, des travaux de sécurisation de la voie publique doivent être réalisés, à savoir :

1. sécurisation piétons et accès transport en commun
2. reprise et sécurisation voirie
3. mise en place d'une signalisation réglementaire au sol et sur poteaux
4. extension de l'éclairage public

Une convention de Projet Urbain Partenarial sera proposée à la SARL DOMOTERRE pour un montant de 49 408 €.

La SARL DOMOTERRE versera à la commune la somme de 49 408 € dans le cadre de la convention définie dans le projet urbain partenarial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- voter la somme de 49 408 € correspondant à la contribution de la société DOMOTERRE
- autoriser le Maire à signer la convention

MARCHES PUBLICS

SEPARATEUR HYDROCARBURES

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Dans le cadre de la réhabilitation de la voirie quai Jacques de Thezac, et selon les préconisations de l'étude « ports propres », il est nécessaire d'installer un séparateur hydrocarbures pour recueillir les eaux pluviales des parkings.

Le devis estimatif (matériel et pose) s'élève à 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver l'installation d'un séparateur hydrocarbures
- autoriser le Maire à lancer une consultation
- autoriser le Maire à solliciter les subventions

PERSONNEL

CONTRAT AIDE POUR LE PORT DE SAINTE MARINE

Monsieur le Maire présente le dossier.

Afin d'assurer les différentes missions au port de plaisance à compter de début avril et jusqu'au 30 septembre 2012, il est nécessaire de renforcer l'équipe afin d'assurer des plages horaires de permanence plus importantes. Un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) peut être signé avec l'Etat pour une période de 6 mois renouvelable pour les jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans inscrits dans un parcours CIVIS.

La prise en charge salariale par l'Etat est de 70 % du taux horaire brut du salaire minimum à raison de 20 heures/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider la création d'un poste par le biais d'un CAE sur une période de 6 mois pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de signature du contrat
- autoriser le Maire à signer la convention correspondante
- inscrire au budget la somme correspondant à la rémunération inhérente à ce contrat

CONTRAT AIDE POUR LES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente le dossier.

Afin d'assurer les différentes missions liées aux espaces verts à compter de début avril et jusqu'au 30 septembre 2012, il est nécessaire de renforcer l'équipe afin d'assurer le surcroît de travail de ce service durant cette période de l'année. Un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) peut être signé avec l'Etat pour une période de 6 mois renouvelable.

La prise en charge salariale par l'Etat est de 70 % du taux horaire brut du salaire minimum à raison de 20 heures/semaine pour les jeunes de 16 à moins de 26 ans inscrits dans un parcours CIVIS, de 80% pour les demandeurs d'emploi de très longue durée ou âgés de plus de 50 ans ou bénéficiaires du RSA socle et de 90% pour les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi de très longue durée.

La durée hebdomadaire peut être portée à 35h/semaine pour les bénéficiaires des prises en charge à 80% et 90%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider la création d'un poste par le biais d'un CAE sur une période de 6 mois renouvelable pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de signature du contrat
- autoriser le Maire à signer la convention correspondante
- inscrire au budget la somme correspondant à la rémunération inhérente à ce contrat

CONTRAT AIDE POUR LE FORT, L'AGENCE POSTALE ET LES ECOLES

Monsieur le Maire présente le dossier.

Afin d'assurer les différentes missions au Fort, à l'agence postale et aux écoles, à compter du 1^{er} juin 2012, il est nécessaire de prévoir du personnel supplémentaire. Un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) peut être signé avec l'Etat pour une période de 6 mois renouvelable jusqu'à une durée de 60 mois.

La prise en charge salariale par l'Etat est de 70 % du taux horaire brut du salaire minimum à raison de 20 heures/semaine pour les jeunes de 16 à moins de 26 ans inscrits dans un parcours CIVIS, de 80% pour les demandeurs d'emploi de très longue durée ou âgés de plus de 50 ans ou bénéficiaires du RSA socle et de 90% pour les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi de très longue durée.

La durée hebdomadaire peut être portée à 35h/semaine pour les bénéficiaires des prises en charge à 80% et 90%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider la création d'un poste par le biais d'un CAE sur une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 60 mois pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter de la date de signature du contrat
- autoriser le Maire à signer la convention correspondante
- inscrire au budget la somme correspondant à la rémunération inhérente à ce contrat